

MINISTÈRE de l'Éducation Nationale

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

~~XXX~~

~~INSTRUCTION PUBLIQUE~~
~~DES BEAUX-ARTS~~

Direction Générale
de l'Architecture

ARRÊTÉ.

~~BEAUX-ARTS~~

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE
DES
MONUMENTS HISTORIQUES.

Service de Recensement
des Monuments de la France

Le Ministre de l'Éducation Nationale

~~DES BEAUX-ARTS~~

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La porte ^{du} /XVII^e siècle sise, 11, rue de l'ancienne
Prison à PONT ST ESPRIT (Gard)

appartenant à Monsieur Raymond GACHIS, retraité à
PONT ST ESPRIT (Gard)

est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune de PONT ST ESPRIT
(Gard) et au propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 12 JUIL 1945

Le Ministre

R. DANIS

Département :
GARD

Commune :
PONT ST ESPRIT

Section : B1
Feuille : 000 B1 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/200

Date d'édition : 17/07/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
NIMES 2
67 RUE SALOMON REINACH 30032
30032 NIMES CEDEX 1
tél. 04.66.87.60.67 - fax 04.66.87.60.67
cdif.nimes-2@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

